Image not found or type unknown

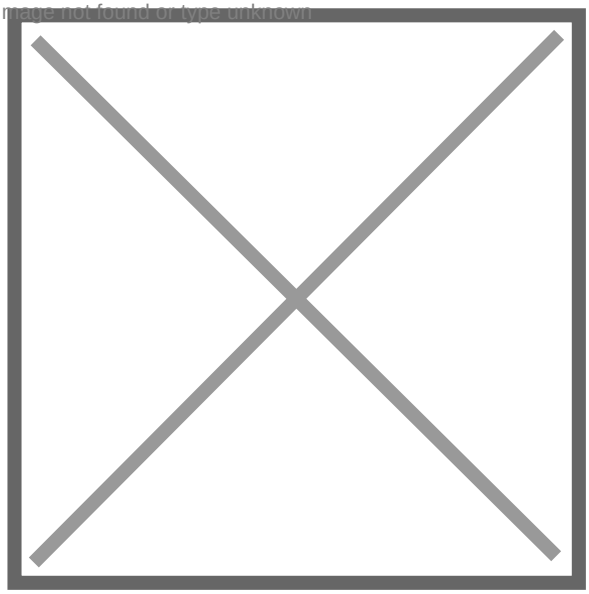

# Droit des parents et des grands parents vis à vis d'un enfant

Par **aulaudu**, le **11/09/2008** à **21:20**

bonsoir
je me suis marier en juin 2008 et depuis ma femme est enceinte (3 mois maintenant)
je ne parle quasiment plus avec ma mere qui est en cours de divorce (cependant il traine en longueur)
de plus mon pere avec lequel g eu de gros probleme ( de même que mes freres et ma soeur): alcool; brutalité (mains courantes ont été déposées et il a été en garde à vue une nuit suite à de grosse brutalité sur un de mes freres)

ma femme et moi n'avons jamais interdit sauf à mon pere (nous estimons que l'enfant sera en danger avec lui) de voir l'enfant

je viens d'apprendre que ma mere voulais instaurer une procedure judiciaire afin que je sois obliger de lui faire voir mon enfant

détail important: une procréation assité fut nécessaire et durant tout le temps de cette procedure (traitement et autres) aucune nouvelles ni par letttre ni par telephone n'a été prise et même le grossesse démarré pas de coup de telephone pour demander des nouvelles

je voulais donc savoir ce qu'il été possible de faire car nous vivons à 300 km les uns des autres et je ne pe par manque de temps et pour des raisons finaciere faire des aller-retout ttes les semaines

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés